



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Chambéry, le **- 4 JAN. 2022**

Service : direction
Affaire suivie par : Maryline Cailleux
Fonction : cheffe de projet Liaison
ferroviaire Lyon-Turin
Tél : 06 45 67 86 01
Mél : maryline.cailleux@savoie.gouv.fr

Compte-rendu du Comité de Management Environnemental 2021 – tunnel transfrontalier Lyon-Turin

Le Comité de Management Environnemental du projet de liaison Lyon-Turin, pour la partie française de la section transfrontalière, s'est tenu le jeudi 22 novembre 2021, à la Salle municipale de Saint-Julien-Montdenis.

Ce compte-rendu reprend l'ordre du jour du comité et les principaux échanges avec les membres.

Il ne détaille pas le contenu des présentations faites, qui sont jointes au présent document.

1- Introduction

M. le Sous-Préfet rappelle le principe d'un point d'information annuel avec les élus et les associations environnementales, sur l'avancement du chantier et son suivi environnemental,

M. Gros se présente, en tant que nouveau directeur adjoint de TELT.

Mme Rocca, directrice du Développement durable et de la Sécurité chez Telt, replace l'intervention de TELT en termes de développement durable dans le cadre du Green Deal européen. Dans cette stratégie, l'Europe mise sur le chemin de fer pour accompagner les territoires dans la transition écologique.

Mme Cailleux, chargée de projet à la direction des territoires de Savoie, précise que les interventions de ce comité seront filmées.

2- Avancement chantiers et enjeux environnementaux.

Présentation par TELT (Mme Besançon – cf. présentation « 1 et 2_2021_CME_Intro_Avancement chantiers ») de l'avancement des chantiers et des enjeux associés à chaque localisation et des principales mesures mises en place.

3- Présentation du bilan environnemental

Présentation par TELT (Mme Luchetti) de l'organisation générale du suivi environnemental réalisé par différents acteurs en lien avec la gestion des chantiers. La présentation du bilan environnemental est organisée par thématiques : qualité de l'air, qualité acoustique (bruit et vibrations), eau et milieux aquatiques, faune-flore et agriculture.

Les deux premières thématiques sont présentées, au travers des interventions suivantes :

- *Suivi qualité de l'air par Atmo (Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air – M. Roze) – cf. présentation « 3-1_2021_CME_ATMO »*
- *Bilan sur la surveillance des poussières par la mission de coordination environnementale (société SOCOTEC Environnement - M. Bigot) – cf. présentation « 3-0 et 3-2_2021_CME_Bilan poussières »*
- *Suivi bruit et vibration par le prestataire spécialisé (société ORFEA - M. Labeque) – cf. présentation « 3-3_2021_CME_Acoustique »*
- *Bilan sur la surveillance du bruit et des vibrations par la mission de coordination environnementale (société SOCOTEC Environnement - M. Bigot) – cf. présentation « 3-4_2021_CME_Acoustique »*

Temps d'échange n°1

- Monsieur le Sous-Préfet souligne qu'avec les prestations d'ATMO et d'ORFEA, le suivi réalisé va au-delà des obligations imposées à TELT. Il relève l'intérêt de pouvoir distinguer les nuisances selon les chantiers qui en sont à l'origine (TELT ou autre). Les suivis environnementaux présentés ici permettent de bien identifier ce qui relève des chantiers TELT. Il insiste sur la nécessité pour TELT de communiquer en amont la production des nuisances sur les événements associés à certains travaux.

L'association Vivre et Agir en Maurienne (VAM – Mme Collombet) demande si une corrélation existe entre les PM10 et les PM2.5 (particules fines)?

→ Réponse ATMO (M. Roze) : Les PM10 incluent les PM2.5. Il n'y a pas de corrélation entre les deux. Le rapport entre ces deux données varie dans le temps en fonction de différents phénomènes.

Mme Varnier, adjointe au maire de Saint-Jean de Maurienne, demande si les mêmes suivis sont réalisés pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF ?

→ Réponse SNCF R (Mme Blanc) : le périmètre de mesures d'ATMO inclut les travaux SNCF. SNCF doit fournir les mêmes données de suivi que sur les chantiers directement mis en œuvre par TELT. L'ensemble des données est collecté par TELT. Le système d'alerte inclut l'ensemble des travaux TELT et SNCF.

Mme Sandford, adjointe au maire de Modane, réitère sa demande de transmission des résultats des suivis bruit et poussières aux collectivités locales. Elle souhaite connaître l'origine et les volumes d'eau nécessaires à l'arrosage des chantiers. Un adjoint au maire de St-Julien-Montdenis (M. Mille) précise que pour Villard Clément les eaux viennent du réseau d'arrosage de la commune.

→ Réponse TELT (Mme Rocca) : les données seront rendues publiques sous forme de bulletin trimestriel à partir de 2022, accompagnées d'une interprétation par rapport aux activités des chantiers en cours.

→ Réponse TELT (Mme Luchetti) : le suivi de l'arrosage est réalisé par les entreprises de travaux. Dans la majorité des cas, les eaux utilisées pour l'arrosage sont pompées dans les bassins de gestion des eaux d'exhaure ou pluviales. M. Bigot, responsable de la mission de

coordination environnementale, précise que le chantier de la tranchée couverte de Villard Clément utilise les eaux provenant d'un ruisseau irrigant des jardins et du bassin de gestion des eaux. Il ne s'agit pas d'eau potable.

Le maire de Modane (M. Raffin) signale un dépassement de bruit lors des travaux de nuit le 09/11. Il souhaite que ce dépassement apparaisse dans le prochain bilan. S'il confirme que TELT l'informe régulièrement et échange avec le territoire, il note que les riverains n'avaient pas été prévenus de ces travaux.

→ Réponse TELT (Mme Rocca) : Les données du 09/11 seront incluses dans le prochain bilan.

Mme Collombet remarque que seules les vibrations susceptibles de dégrader les bâtiments sont prises en compte, contrairement à celles ressentis par les riverains. Elle demande une explication du lien entre bruit et mesure en dB(A) (pourquoi +3 dB(A) équivaut à 2 fois plus de bruit ?).

→ Réponse ORFEA (M. Labeque) : Les décibels fonctionnent sur une échelle logarithmique (Cf. présentation pour plus de détails).

Suite à ce premier temps d'échange, la thématique « eau » est abordée :

- **Bilan Loi sur l'eau par le prestataire spécialisé (société GEOTEC - Mme Clergeat)**

Temps d'échange n°2 :

Mme Sandford souhaite la transmission des résultats de la qualité des eaux superficielles, souterraines et forages aux communes et aux communautés de communes. Elle souhaite avoir confirmation que les analyses de qualité des eaux superficielles sont menées dans le rejet et dans le milieu récepteur, en amont et en aval du point de rejet.

→ Réponses TELT (Mme Rocca) : la publication des données demandées sera faite dans le cadre des bilans trimestriels. Geotec confirme la méthode de prélèvement pour les analyses de qualité des eaux superficielles.

Mme Collombet demande que le travail de suivi des sources demandé l'année dernière soit réalisé. Elle rappelle qu'une visite de mares à crapauds calamite vivants avait été promise mais non effectuée.

→ Réponse DDT (Mme Cailleux) : En 2021, une expertise a été demandée au BRGM par la DDT sur le sujet eau. Cette expertise prévoit des échanges avec les communes et intercommunalités, compétentes sur les usages de l'eau, dans le cadre d'un comité consultatif. Consécutivement, et dans un second temps, si des améliorations sont nécessaires, le protocole de suivi sera modifié et acté par un arrêté préfectoral complémentaire. Les évolutions apportées au protocole et le bilan du suivi seront rapportés annuellement en CME.

→ Réponses TELT (Mme Rocca) : La visite de mares sera organisée.

Mme Sandford demande si la source 64 à Orelle est un forage artésien ou une source ?

→ Réponse GEOTEC (Mme Clergeat) : c'est un forage artésien, aménagé comme une source.

Les dernières thématiques du bilan environnemental sont ensuite abordées :

- **Bilan faune-Flore et agriculture par TELT (M. Viat)**

Temps d'échange n°3 :

Question de Mme Verney (Conseil départemental) : A Plan d'Arc les pelouses ont repris mais pas toutes les plantations d'arbustes. Quelles évolutions sont à venir pour les éléments pas très satisfaisants ? Arrosage ?

→ Réponse TELT (M. Viat) : Effectivement la reprise n'est pas satisfaisante. Des échanges sont en cours avec l'entreprise et des spécialistes. Globalement l'objectif est de replanter « mieux ». L'idée est d'aller plus loin avec du végétal local, des bactéries en lien avec les végétaux, et des broyats pour limiter l'assèchement.

Le maire de St-Julien (M. Rovasio) demande si ce n'est pas lié à un manque de terre végétale ?

→ Réponse TELT (M. Viat) : La terre végétale a bien été mise, le sujet est vu avec les spécialistes qui indiquent que ça n'est pas le facteur limitant ici.

4- Avancements des groupes de travail spécifiques

Présentation par la DDT (Mme Cailleux) de la mise en place de deux groupes de travail sur des sujets complexes nécessitant un travail plus approfondi : le suivi des eaux souterraines et la mise en œuvre des mesures de compensation faune-flore.

5- Avancements des groupes de travail spécifiques

Présentation par la DDT (Mme Cailleux – cf. présentation « 211122_CME_DiapoEtat ») et l'unité départementale de la DREAL (M. Taillandier) des autorisations délivrées en 2021, des perspectives pour 2022 et des contrôles réalisés.

Temps d'échange n°4 :

Question de l'association France Nature Environnement (FNE - M. Collas) : Il est indiqué que de nombreuses transplantations d'espèces protégées ont été réalisées. Quelle est la surveillance dans le temps ? les résultats seront-ils présentés ?

→ Réponse TELT (M. Viat) : Les réimplantations sont faites sur des sites de mesures compensatoires, avec une durée de sécurisation sur 30 ans. Des suivis sont réalisés régulièrement, avec des premiers résultats encourageants, notamment pour les tulipes. Les résultats seront évoqués lors du comité dédié aux mesures compensatoires au printemps prochain (FNE en est membre).

Mme Collombet demande la composition du groupe de suivi eau, et si les associations pourraient en faire partie ?

→ Réponse DDT (Mme Cailleux) : Le but de ce groupe est la surveillance d'un éventuel impact sur les sources susceptibles de remettre en cause des usages de l'eau. Ce travail est donc concentré sur les acteurs impliqués sur les usages, notamment les collectivités compétentes en matière d'adduction en eau potable. Elle précise que le comité consultatif est composé des communes, des communautés de communes, de l'État : ARS et DDT, et du BRGM pour l'expertise.

Mme Varnier demande à ce qu'il y ait plus de concertation avec les communes et les communautés de communes sur les mesures compensatoires.

→ Réponse TELT (M. Viat) : la demande est prise en compte. Certaines informations ont effectivement pu être oubliées au fil du temps et des changements d'équipes dans les communes, d'autant que la mise en œuvre de ces mesures compensatoires s'étend sur 30 ans.

Question de M. Loger (mairie de Modane) : Il indique que la notion de pollution lumineuse n'a pas été évoquée et explique qu'un éclairage important existe sur des

plateformes de travaux. Il souligne que les bâtiments de TELT deviennent un phare dans la nuit et peuvent être source de nuisance pour les insectes.

→ Réponse TELT (M. Viat) : Les éclairages liés à la sécurité ne peuvent pas être évités. En revanche TELT cherche à les limiter au strict nécessaire, avec une orientation vers le sol. Ce sujet sera approfondi.

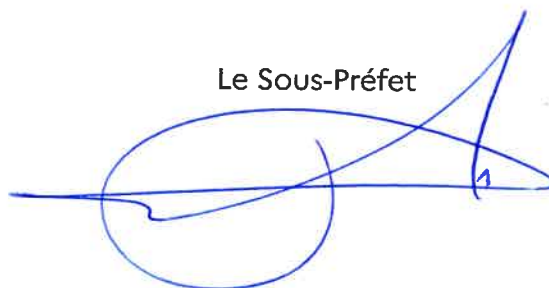
L'UD-DREAL (M. Scalia) rappelle la quantité d'informations présentes sur le site internet : les contrôles, les autorisations, les rapports permettant de synthétiser les demandes des collectivités en vue de l'autorisation.

6- Conclusions

M. Gros relève la densité du travail mené par TELT en matière de suivi environnemental. Il note l'enjeu d'améliorer l'information en amont sur les nuisances chantier et la transparence dans la transmission des données de suivi. Transmettre les informations en open data paraît séduisant, mais les données brutes peuvent nécessiter une analyse. Une solution va être déployée pour communiquer une analyse des données régulièrement.

M. le Sous-Préfet de Saint-Jean de Maurienne souligne l'intérêt du partage de cette vision globale annuelle des effets du chantier et la qualité des présentations et interventions. Il note les questions relatives au suivi des pollutions lumineuses et à la nécessité d'une information régulière sur les données.

Le Sous-Préfet

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line extending to the right and a vertical line extending upwards from the right side.

